la SRF
société des réalisatrices
et réalisateurs de films

Contre les préjugés, nous avons besoin d'art, de partage et de parole.

26 NOVEMBRE 2014

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création dont est membre la SRF.

Les directeurs du TGP et du 104, Jean Bellorini et José-Manuel Gonçalvès ont choisi de programmer dans leurs établissements l'installation performance Exhibit B de Brett Bailey.

Elle repose, par la succession de tableaux vivants représentant alternativement des évocations de l'esclavage, de la colonisation et de la répression violente de l'immigration, sur la dénonciation de ce que le racisme a produit de pire.

Chacun de ces tableaux incarnés est porté par des performeurs qui ne quittent pas du regard les spectateurs accueillis par petits groupes. Chaque scène est accompagnée d'un cartel explicatif. La fin du parcours d'installation permet de lire les témoignages des performeurs sur leur propre expérience, mais aussi à chaque spectateur d'écrire son ressenti, quel qu'il soit.

Créé en 2010, ce spectacle a été vu depuis dans plusieurs villes européennes, à Avignon et au 104 en 2013, ou encore tout récemment à Poitiers, sans qu'aucun incident ne trouble sa programmation, ni sa découverte par des spectateurs ayant librement choisi d'y assister.

Evoquer n'est pas approuver. Tout artiste doit pouvoir librement représenter une part de l'histoire humaine passée et présente, et chercher à ébranler les consciences, à interroger les préjugés.

Pourtant, des personnes jugeant raciste et indigne un spectacle qu'ils n'ont pas vu, animent depuis plusieurs semaines une campagne d'intimidation qui va de la demande d'annulation puis d'interdiction, à la menace d'empêcher les représentations par un appel à la manifestation.

Si le procédé n'est pas nouveau, il choque toujours pour au moins trois raisons fondamentales. C'est d'abord le procès d'une intention : celle de l'artiste, celle des performeurs et celle du directeur. C'est aussi la condamnation de l'art, qui n'existe que par la représentation, l'image, le lien, la question, et surtout le dialogue du singulier et de l'universel. C'est enfin l'interdiction pour

tous, demandée par quelques-uns.

L'Observatoire de la liberté de création assure de son soutien Brett Bailey, Jean Bellorini, José-Manuel Gonçalvès et leurs équipes. Le TGP et le 104 ont choisi d'accueillir une œuvre dans une programmation qu'ils assument – artistiquement et politiquement – et qu'ils accompagnent d'une médiation, pour ce projet comme pour tous les autres. Ils ne font là que leur métier.

Il convient de garantir à chacun la liberté de devenir spectateur et de participer à la représentation d'une œuvre. L'intimidation et le désir de censure sont illégitimes, c'est dans le débat critique que chacun doit pouvoir s'exprimer.

L'Observatoire de la liberté de création demande donc à tous ceux qui partagent ses valeurs d'aider à assurer le bon déroulement des représentations.

L'Observatoire de la liberté de création appelle ses adhérents, mais aussi les citoyens et les spectateurs, à se rassembler pacifiquement sur le parvis des théâtres à l'occasion des représentations. L'Observatoire de la liberté de création assurera une mission de médiation et de dialogue, et participera au débat du 28 novembre à 19 h au TGP, qui doit permettre à tous les points de vue de s'exprimer.

Pour combattre les préjugés, nous avons besoin d'art, de partage et de parole.

Il est urgent de protéger les œuvres, les artistes et les professionnels, dans un pays qui doit porter haut la liberté de création, d'expression et de diffusion de l'art comme de la pensée.

> Télécharger le communiqué.

Membres de l'Observatoire :
- la Fédération des salons et fêtes du livre de jeunesse ;
- le Syndicat des artistes plasticiens (Snap – CGT) ;
- l'association des Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP) ;
- le Cipac – Fédération des professionnels de l'art contemporain ;
- la Ligue de l'enseignement ;
- la Ligue des droits de l'Homme (LDH) ;
- l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid) ;
- la section française de l'Association internationale des critiques d'art (AICA – France) ;
- le Groupe 25 images ;
- le Syndicat français des artistes interprètes (SFA) ;
- la Société des gens de lettre (SGDL) ;
- la Société des réalisateurs de films (SRF) ;
- le Syndicat français de la critique de cinéma (SFCC).